GUIDE DES FUTURS ÉPOUX

Où s'adresser ?

A la mairie du lieu de célébration.

Important:

Le mariage doit être célébré dans la commune où l'un des futurs époux a son domicile ou sa résidence.
La date et l'heure de la célébration sera fixée par l'Officier de l'état civil, après consultation du planning et entente avec les parties au dépôt du dossier en mairie.**(La présence des deux futurs époux est souhaitée)**.
Le mariage civil ne pourra être célébré qu'après 10 jours de publication des bans dans les communes respectives de domicile ou résidence des futurs époux.

DOSSIER A RETOURNER EN MAIRIE
(au plus tard 1 mois avant la date/ 2 mois souhaités)

MARIAGE DE :_____

Et de :_____
Prévu le _____à____h____

N° de téléphone :_____

Adresse e-mail :_____

RENSEIGNEMENTS
RELATIFS AUX FUTURS ÉPOUX

Mariage de _____/_____ Date du mariage _____ Heure_____

Contrat de mariage : Oui □ Non □ Chez Maître : _____ à _____

Cérémonie religieuse : Oui □ Non :□ Date_____ Lieu_____

Echange alliances en mairie : Oui□ Non □1 RENSEIGNEMENTS

➢ Renseignements relatifs au futur époux-à la futur épouse

NOM :_____ Prénoms :_____
(Tous les prénoms)

Date de naissance:/___/___/____/ Lieu :_____ Départ _____

Nationalité (au moment du mariage) :_____

Profession (Libellé exact qui figurera dans l'acte de mariage) :_____

Situation avant le mariage :
Célibataire □ Veuf □ depuis le:/__/__/____/ Divorcé □ depuis le : /__/__/____/

Domicilié à :_____
(Adresse complète)

Résident à : _____(depuis au moins un mois)

Téléphone fixe :_____ Portable :_____

Fils- Fille de :_____
(Nom et tous les prénoms) Décédé(e) :□

Profession _____

Domicilié(e) à_____
(Adresse complète)

Et de_____
(Nom et tous les prénoms Décédé(e) :□

Profession _____

Domicilié(e) à_____

➢ Renseignements relatifs au futur époux-à la futur épouse

NOM : _____ Prénoms : _____
(Tous les prénoms)

Date de naissance:/___/___/____/ Lieu : _____ Départ _____

Nationalité (au moment du mariage) : _____

Profession (Libellé exact qui figurera dans l'acte de mariage) : _____

Situation avant le mariage :
Célibataire □ Veuf □ depuis le:/__/__/____/ Divorcé □ depuis le : /__/__/____/

Domicilié à : _____
(Adresse complète)

Résident à : _____ (depuis au moins un mois)

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Fils- Fille de : _____
(Nom et tous les prénoms) Décédé(e) : □

Profession _____

Domicilié(e) à _____
(Adresse complète)

Et de _____
(Nom et tous les prénoms Décédé(e) : □

Profession _____

Domicilié(e) à _____

➢ Renseignements relatifs aux futurs époux

Adresse du domicile à près le mariage _____

Enfant(s) commun(s)

Prénoms _____ né (e) le _____ Lieu _____
Prénoms _____ né (e) le _____ Lieu _____
Prénoms _____ né (e) le _____ Lieu _____
Prénoms _____ né (e) le _____ Lieu _____

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(article 6 du décret N°53 914 du 26 septembre 1953.
Modifié par le décret N°97 851 du 16 septembre 1997)

Je soussigné (e) _____
(Nom et prénoms)

Né (e) le _____à:_____département:_____

Certifie sur l'honneur,

- ✓ Etre célibataire, et ne pas être remarié et être domicilié à : (adresse complète)

  _____

- ✓ Résider ou avoir résidé sans interruption dans la commune de Montastruc-la-Conseillère (31)

  le _____ jusqu'au _____

Preuve du domicile ou de la résidence :

Titre de propriété □ Certificat d'imposition ou de non -imposition □ Quittance de loyer □
Quittance d'assurance du logement □ Quittance d'électricité □ Quittance de téléphone □

A _____, le _____
Signature

En application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et d'une amende, le fait :
1°d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
2° de falsifier une attestation ou un certificat originalement sincère
3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié
Les peines sont aggravées lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(article 6 du décret N°53 914 du 26 septembre 1953.
Modifié par le décret N°97 851 du 16 septembre 1997)

Je soussigné (e) _____
(Nom et prénoms)

Né (e) le _____à:_____département:_____

Certifie sur l'honneur,

- ✓ Etre célibataire, et ne pas être remarié et être domicilié à : (adresse complète)

  _____

- ✓ Résider ou avoir résidé sans interruption dans la commune de Montastruc-la-Conseillère (31)

  le _____ jusqu'au _____

Preuve du domicile ou de la résidence :

Titre de propriété □ Certificat d'imposition ou de non -imposition □ Quittance de loyer □
Quittance d'assurance du logement □ Quittance d'électricité □ Quittance de téléphone □

A _____, le _____

Signature

En application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et d'une amende, le fait :
1°d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
2° de falsifier une attestation ou un certificat originalement sincère
3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié
Les peines sont aggravées lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

LISTE DES TÉMOINS

Mariage de _____ □H □F & de _____ □H □F

Date du mariage _____

Témoins de _____

Nom _____

Nom de naissance _____

Prénom(s) _____

Né (e) le _____ à _____ dept _____

Célibataire □ Marié(e) □

Adresse _____

Profession _____

Nom _____

Nom de naissance _____

Prénom(s) _____

Né (e) le _____ à _____ dept _____

Célibataire □ Marié(e) □

Adresse _____

Profession _____

Témoins de _____

Nom _____

Nom de naissance _____

Prénom(s) _____

Né (e) le _____ à _____ dept _____

Célibataire □ Marié(e) □

Adresse _____

Profession _____

Nom _____

Nom de naissance _____

Prénom(s) _____

Né (e) le _____ à _____ dept _____

Célibataire □ Marié(e) □

Adresse _____

Profession _____

Il faut au minimum 1 témoin et maximum 2 témoins par époux.
Les témoins doivent être âgés de 18 ans révolus, homme ou femme.
Joindre la photocopie d'une pièce d'identité pour chaque témoin.
Bien noter l'adresse précise actuelle.

PIÈCES A FOURNIR

Dossier à déposer au moins 1 mois avant la date du mariage

1- Copie intégrale de l'acte de naissance:

☐ du futur époux ☐ de la future épouse

Comprenant toutes les mentions marginales, à réclamer dans la commune du lieu de naissance et délivré, ***depuis moins de trois mois à la date du mariage,*** *pour une personne née en France,*
Toutes les personnes de Nationalité Française, nées à l'Etranger ou ayant acquis la Nationalité Française, doivent demander leur acte de naissance au Ministère des Affaires Etrangères - Service Central de l'Etat Civil - 44941 NANTES Cedex 09. ***Durée de validité de ces actes : 6 mois***

2- Si l'un ou les deux futurs époux sont étrangers :

- ☐ *acte de naissance plurilingue (ou en langue étrangère accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté).*
- ☐ *titre de séjour éventuel*
- ☐ *certificat de coutume délivré par le Consulat*
- ☐ *certificat de célibat (ou capacité matrimoniale)*

Les actes en langues étrangères doivent être visés par l'Autorité Etrangère compétente et accompagnés de leur traduction, par un traducteur assermenté. Demander la liste en mairie si nécessaire.
Durée de validité de ces actes : 6 mois

3-Copie de la carte d'identité ou du passeport :

☐ *du futur époux* ☐ *de la future épouse*
☐ *de tous les témoins*

3- Justificatif de domicile / résidence :

☐ *du futur époux* ☐ *de la future épouse*

Dans le cas où l'un des futurs époux n'a qu'une simple RÉSIDENCE dans cette ville, il est nécessaire que l'habitation continue soit prouvée pendant au moins un mois précédant la date à laquelle la publication sera affichée. Possibilité de fournir une attestation de résidence chez un parent proche qui signera lui-même l'attestation ainsi qu'un justificatif de domicile.

En application de l'article 441-7 du Code Pénal, sera puni d'un an d'emprisonnement et de 15 244 € d'amende, quiconque aura établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou, falsifié une attestation ou un certificat originairement sincère, ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

4-Si l'un des futurs époux est veuf :

☐ *acte de décès du précédent conjoint*

5-Si l'un ou les deux futurs époux est/sont divorcés

☐ *acte de naissance portant la mention du divorce le cas échéant*
☐ *ou copie intégrale de son acte de mariage, avec mention de divorce le cas échéant.*

6-Si les futurs époux ont dressé un contrat de mariage chez le Notaire :

☐ *Le certificat du Notaire qui a rédigé le contrat au plus tard 1 semaine avant le mariage.*

7-Si les futurs époux ont eu des enfants communs :

☐ *Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois (pour chacun des enfants).*

☐ *Copie du livret de famille (si établi après 2006, l'original sera nécessaire pour l'apposition de la mention marginale du mariage).*